

# ANNEXE 5

## STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2025 / 2026

### SENIORS

DIVISIONS	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	DIVISIONS SENIORS 2026/2027
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1 (le premier du groupe)	3 (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place)	<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES	3 (le premier de chaque groupe + le meilleur deuxième des 2 groupes **)	4 (les équipes classées 11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> de chaque groupe)	<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 2 GROUPE DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES	4 (les 2 premiers de chaque groupe)	6 (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque groupe)	<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 3 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 36 EQUIPES	6 (les 2 premiers de chaque groupe)	8*** (les équipes classées de la 11 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque groupe et les 2 moins bons 10 <sup>èmes</sup> )**	<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 3 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 36 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 5</b> 4 GROUPES DE 12 EQUIPES	8*** (les 2 premiers de chaque groupe)***		<b>DEPARTEMENTAL 5</b> X GROUPES DE 10 OU 12 EQUIPES

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS</b> <b>MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2025 / 2026</b>
---

## U 17

<b>DIVISIONS U17</b>	<b>MONTÉE(S)</b> en division supérieure U18	<b>DESCENTE(S)</b> en division inférieure U18	<b>DIVISIONS U18</b> <b>2026/2027</b>
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES		2 <small>(les équipes classées aux 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> places)</small>	<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 ou 12 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 8 ou 10 EQUIPES	2 <small>(le premier de chaque groupe)</small>		<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES
			<b>DEPARTEMENTAL 3</b> X GROUPES DE 10 EQUIPES

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse de 2 prises en compte d'équipes de Régional 3, en Départemental 1 du District des Yvelines, en application de l'article 5n4 de la compétition.

• S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 U18 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 ou 12 équipes maximum.  
Il en va de même en cas d'utilisation de l'article 5.4 de la compétition.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

## STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2025 / 2026

### U 16

DIVISIONS U16	MONTÉE(S) en division supérieure U17	DESCENTE(S) en division inférieure U17	DIVISIONS U17 2026/2027
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1**** (le premier du groupe)	2 (les équipes classées aux 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> places)	<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 20 EQUIPES	2 (le premier de chaque groupe)	6 (les équipes classées de la 8 <sup>ème</sup> à la 10 <sup>ème</sup> place)	<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 20 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 4 GROUPES DE 10 à 12 EQUIPES	6 (le premier de chaque groupe et les 2 meilleurs 2 <sup>èmes**</sup> )***		<b>DEPARTEMENTAL 3</b> X GROUPES DE 10 EQUIPES

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 U16 en Départemental 1 U17 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum. **Il en va de même en cas d'utilisation de l'article 5.4 de la compétition.**

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

\*\*\*\* **cette équipe accède à la R3 U16 mais également à la D1 U17 si le club ne possède pas d'équipe hiérarchiquement identique en U17 Ligue.**

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS</b> <b>MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2025/2026</b>
---

## U 15

<b>DIVISIONS U15</b>	<b>MONTÉE(S)</b> en division supérieure U16	<b>DESCENTE(S)</b> en division inférieure U16	<b>DIVISIONS U16</b> <b>2026/2027</b>
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1**** (le premier du groupe)	3 (les équipes classées de la 8 <sup>ème</sup> à la 10 <sup>ème</sup> place)	<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES	3 (le premier de chaque groupe)	6 (les équipes classées de la 8 <sup>ème</sup> à la 10 <sup>ème</sup> place)**	<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 20 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 3 GROUPES DE 10 à 12 EQUIPES	6 Les 2 premiers de chaque groupe		<b>DEPARTEMENTAL 3</b> X GROUPES DE 10 EQUIPES

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 2 U15 en Départemental 1 U16 du District des Yvelines.

• S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.

• S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum. **Il en va de même en cas d'utilisation de l'article 5.4 de la compétition.**

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

\*\*\*\*cette équipe accède à la R3 U15 mais également à la D1 U16 si le club ne possède pas d'équipe hiérarchiquement identique en U16 Ligue.

# ANNEXE 5

## STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA PHASE DE BRASSAGE

### U 14 phase 1

NIVEAU	PAR NIVEAU			
	DESCENTE(S) de niveau supérieure U14	MONTÉE(S) en division supérieure U14	DESCENTE(S) en division inférieure U14	MONTÉE(S) de niveau inférieure U14
<b>NIVEAU 1</b> 3 GROUPE DE 8 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES			9 (les équipes classées de la 6 <sup>ème</sup> à la 8 <sup>ème</sup> places)	5
<b>NIVEAU 2</b> 4 GROUPE DE 8 EQUIPES SOIT 32 EQUIPES	9	5 (le 1 premier de chaque groupe et le meilleur 2 <sup>ème</sup> *)***	14 (les équipes classées de la 6 <sup>ème</sup> à la 8 <sup>ème</sup> places de chaque groupe et les 2 moins bons 5 <sup>ème</sup> *)	8***
<b>NIVEAU 3</b> 8 GROUPE DE 8 à 10 EQUIPES	14	8*** (le premier de chaque groupe)***		

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe du dernier niveau sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant le dernier niveau.

# ANNEXE 5

## STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2025 / 2026

### U 14

DIVISIONS U14	MONTÉE(S) en division supérieure U15	DESCENTE(S) en division inférieure U15	DIVISIONS U15 Saison 2026/2027
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1**** (le premier du groupe)	2 (les équipes classées de la 8 <sup>ème</sup> à la 10 <sup>ème</sup> place)	<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 20 EQUIPES	2 (le premier de chaque groupe)	6 (les équipes classées de la 8 <sup>ème</sup> à la 10 <sup>ème</sup> place)	<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 20 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 3 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 30 EQUIPES	6 (les 2 premiers de chaque groupe)	8*** (les équipes classées à la 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> places et les 2 moins bons 8 <sup>ème</sup> **)***	<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 3 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 30 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 8 GROUPES DE 10 EQUIPES	8*** (les premiers de chaque groupe)		<b>DEPARTEMENTAL 4</b> X GROUPES DE 10 EQUIPES

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

\*\*\*\*cette équipe accède à la R3 U14 mais également à la D1 U15 si le club ne possède pas d'équipe similaire (en terme de numéros) en U15 Ligue.

## ANNEXE 5 –

# COMPOSITION DES POULES POUR LA SAISON 2026 / 2027 DANS LE CADRE DE L'ACCESSION GENERATIONNELLE

	U14	U15	U16	U17	U18
D1	Maintenus de D1 U14 N-1 Montants D2 U14 N-1	Relégué(s) U14 de Ligue N-1 U14 N-1 Non conservé(s) en Ligue U15 (*) Montant U14 de D1 N-1 (*) Maintenus de D1 U14 N-1 (*) Montants D2 U14 N-1 (*)	Relégué(s) U15 de Ligue N-1 U15 N-1 Non conservé(s) en Ligue U16 (*) Montant U15 de D1 N-1 (*) Maintenus de D1 U15 N-1 (*) Montants D2 U15 N-1 (*)	Relégué(s) U16 de Ligue N-1 U16 N-1 Non conservé(s) en Ligue U17 (*) Montant U16 de D1 N-1 (*) Maintenus de D1 U16 N-1 (*) Montants D2 U16 N-1 (*)	Relégué(s) U18 de Ligue N-1 Relégué(s) U17 de Ligue N-1 R2 U17 N-1 non conservé(s) en Ligue U18 (**) Montant U17 de D1 N-1 (*) Maintenus de D1 U17 N-1 (*) Montants D2 U17 N-1 (*)
D2	Equipes issues du brassage	Relégués de D1 U14 N-1 (*) Maintenus de D2 U14 N-1 (*) Montants D3 U14 N-1 (*)	Relégués de D1 U15 N-1 (*) Maintenus de D2 U15 N-1 (*) Montants D3 U15 N-1 (*)	Relégués de D1 U16 N-1 (*) Maintenus de D2 U16 N-1 (*) Montants D3 U16 N-1 (*)	Relégués de D1 U17 N-1 (*) Maintenus de D2 U17 N-1 (*) Montants D3 U17 N-1 (*)
D3	Equipes issues du brassage	Relégués de D2 U14 N-1 (*) Maintenus de D3 U14 N-1 (*) Montants D4 U14 N-1 (*)	Relégués de D2 U15 N-1 (*) Maintenus de D3 U15 N-1 (*) Montants D4 U15 N-1 (*)	Relégués de D2 U16 N-1 (*) Maintenus de D3 U16 N-1 (*) Montants D4 U16 N-1 (*)	Relégués de D2 U17 N-1 (*) Maintenus de D3 U17 N-1 (*) Montants D4 U17 N-1 (*)
D4	Equipes issues du brassage	Relégués de D3 U14 N-1 (*) Maintenus de D4 U14 N-1 (*)	Relégués de D3 U15 N-1 (*) Maintenus de D4 U15 N-1 (*)	Relégués de D3 U16 N-1 (*) Maintenus de D4 U16 N-1 (*)	

(\*) Sauf si le club dispose d'une équipe de même niveau hiérarchique dans la catégorie supérieure lors de la saison N+1

(\*\*) 2 équipes faisant parti des 2 meilleures équipes yvelinoises en Ligue R3 N-1

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2025 / 2026</b>
---

## C.D.M.

<b>DIVISIONS</b>	<b>MONTÉE(S)</b> en division supérieure	<b>DESCENTE(S)</b> en division inférieure	<b>DIVISIONS CDM 2026/2027</b>
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1*		<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 à 12 EQUIPES

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

# ANNEXE 5

## STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2025 / 2026

### ANCIENS

DIVISIONS	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	DIVISIONS ANCIENS 2026/2027
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1 (le premier du groupe)	3  (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place)	<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES	3  (le premier de chaque groupe et le meilleur 2 <sup>ème</sup> ** des 2 groupes)	4  (les équipes classées de la 11 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque groupe)***	<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 CLUBS	4  (les 2 premiers de chaque groupe)	6  (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque groupe)***	<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 CLUBS
<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 3 GROUPES DE 12 à 13 SOIT 38 EQUIPES	6  (les 2 premiers de chaque groupe)	11**  (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 13 <sup>ème</sup> place)***	<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 3 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 38 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 5</b> 5 GROUPES DE 10 EQUIPES	9***  (les premiers de chaque groupe et les 4 meilleurs 2 <sup>èmes</sup> )**		<b>DEPARTEMENTAL 5</b> X GROUPES DE 10 à 12 EQUIPES

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2024 / 2025</b>
---

## FUTSAL

<b>DIVISIONS</b>	<b>MONTÉE(S)</b> en division supérieure	<b>DESCENTE(S)</b> en division inférieure	<b>DIVISIONS FUTSAL 2025/2026</b>
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1*		A déterminer

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 clubs maximum.